

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ</b>
--

**L'an deux mil vingt-trois, le deux juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, , Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Thierry BROSSARD

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°CM20230602-018 du 2 juin 2023, télétransmise en Préfecture des Deux-Sèvres le 7 juin 2023 (suite à erreur matérielle).*

**OBJET : Recrutements des animateurs en contrats à durée déterminée pour l'ALSH d'Echiré pendant les vacances scolaires d'été / Juillet-Août 2023**

Le Maire expose.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du conseil municipal de la Commune d'Echiré du 1er juin 2018 et du 27 janvier 2023 fixant respectivement les modalités de recrutement et de rémunération des animateurs de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pendant les vacances scolaires ;

Afin de mettre en place l'équipe d'encadrement :

- de l'ALSH des vacances d'Été 2023 (Espace Jeunesse Henri Dès à Echiré), du 10 au 28 juillet 2023 inclus et du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023 inclus,
- des mini-camps et camps d'ados avec nuitées entre le 10 et le 28 juillet 2023,

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- **de créer pour l'ALSH de Juillet-Août 2023 et l'ensemble des camps avec nuitées de Juillet 2023, treize (13) postes d'animateurs à temps complet en contrat à durée déterminée, en application de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique ;**

- de fixer la journée de préparation pour l'ensemble des animateurs recrutés au samedi 8 juillet 2023 ;
- les crédits sont prévus au budget 2023 ;
- d'autoriser le Maire à signer les contrats à durée déterminée correspondants et tous documents afférents.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 2 juin 2023

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,  
Thierry BROSSARD

Certifié exécutoire.           **27 JUIN 2023**  
Reçu en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :       **27 JUIN 2023**